Image not found or type unknown

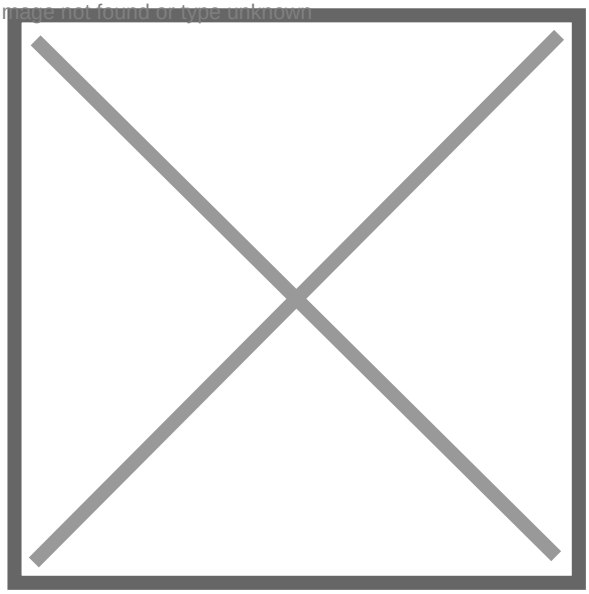

Démission raison familiale et conséquence ...

Par **AT31**, le **09/12/2010** à **10:55**

Bonjour,
Bonjour , voilà ma situation : je suis resté inscrit comme demandeur d'emploi malgré une periode de presque un an en cdi , bien sur je ne touchai aucune allocation et j'ai déclaré chaque mois le nombre d'heures effectuées .
Aujourd'hui , je compte démissionner pour raison familiale , raison pour laquelle par anticipation j'ai voulu rester inscrit au pole emploi pour assurer mes arrières . J'ai cru comprendre que celà n'était pas illégale.

Puis-je suite à cette démission percevoir les droits qui me restait attribués (4 mois) avant ce cdi ? A l'issu de ceux-ci , puis-je dans le cas ou je ne trouverai pas un nouvel emploi , déposer un nouveau dossier de demande d'allocations avec l' attestation qui me sera remise suite à mon départ sans qu'il y est un litige sur ce que j'aurai perçu aprés démission ?

Je vous remercie .

Cordialement ,

AT

A préciser que je changerai de département mais pas de région environ 1 mois et demie aprés la démission .

Par **P.M.**, le **09/12/2010** à **11:02**

Bonjour,
Une démission, sauf si elle est considérée comme légitime par le règlement, n'ouvre pas droit à indemnisation par Pôle Emploi ni pour des droits nouveaux ni pour des droits restants si elle n'intervient pas dans les 4 premiers mois de la reprise de travail...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés